

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 4 juillet 2022 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

**PRÉSENCES :**

Mesdames : Josée Beaulieu – Mélissa Boucher-Caron– Katy Nadeau

Messieurs : Guy Thibault – Alain Morin – Keven Lévesque Ouellet, maire

Absente : Hélène Durette

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, employé au garage municipal sont aussi présents à cette réunion.

**OUVERTURE :**

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3- Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2022;
- 4- Présentation et adoption des comptes;
- 5- Lecture du courrier;
- 6- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 7- Voirie municipale :
  - a) Demande au Groupement forestier – bûchage pour se rendre au puits d'eau potable;
  - b) Contrat d'hiver Ministère des Transports;
  - c) Dossier M. Jean Paul Caron;
  - d) Aqueduc;
- 8- Demande d'appui financier – Association du cancer de l'est du Québec;
- 9- Dossier FRR – Coordinatrice à la qualité de vie municipale;
- 10- Congrès FQM;
- 11- Tarif kilométrage;
- 12- Système d'égout Église
- 13- Retour sur les différents comités;

- 14- Chargée de projets, développement et administration
- a) Plan ingénieur en structure
  - b) Soumissions peinture fenêtre église-  
capage des fenêtres et réparation  
infiltration d'eau église
  - c) Location bureau de poste
  - d) Rénovations Centre des loisirs
  - e) Alimentation électrique Église
  - f) Proposition de résolution d'entente avec  
les comités et organismes
  - g) Programme d'aide financière PRIMA
- 15- Questions diverses
- A) \_\_\_\_\_
- B) \_\_\_\_\_
- 16- Période de question (15 minutes);
- 17- Levée de l'assemblée.

2022 – 096

IL EST PROPOSÉ par : Mme Katy Nadeau;  
 APPUYÉ par : Mme Josée Beaulieu;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

**PROCÈS-VERBAL :**

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris  
 connaissance des procès-verbaux;

2022 - 097

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;  
 APPUYÉ par M Guy Thibault;  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 6 juin  
 2022 soit accepté en apportant les modifications mentionnées.

**COMPTES DU MOIS DE JUIN 2022**

	Chèque annulé	0.00\$	6461
Agro Envirolab	RI22632235	74.74\$	6444
Raynald Asselin Inc.	001935	934.22\$	6445
Buanderie RDL	626949	41.39\$	6446
Buropro Citation Inc	1629300	278.26\$	6447
Distribution Rioux Inc	41197	294.83\$	6448
Pierre Dupuis	1629	806.86\$	6449

Excavation Tanguay Inc	032155	3656.21\$	6450
Fond d'information sur le territoire	202201398918	15.00\$	6451
Fournier Machinerie	844	258.12\$	6452
Dép. Jacques Lamonde	109191,109240, 109266	420.01\$	6453
Jacques Larochelle	68340, B95607	3821.20\$	6454
Jean-Roch Roy Inc	15334, 15348,15349	9868.31\$	6455
Jeux gonflables Rimouski	095471	309.22\$	6456
KDL Charest Inc	0185046	131.95\$	6457
Martin Madore	190587	2489.21\$	6458
Marie-Eve Chouinard	721	2443.22\$	6459
Remorques de l'Isle	861624	5032.05\$	6460
Sel Warwick Inc	1-216239	24586.25\$	6462
Surplus Général Tardif	328147	21.13\$	6463
Webetic	20907	161.97\$	6464
Ministère revenu Québec	DAS juin	7620.97\$	accesd
Hydro-Québec	rues, salle loisirs, bureau, garage	376.92\$	accesd
Salaires employés	juin 2022	17262.03\$	accesd
Salaires conseil	juin 2022	3031.41\$	accesd
RIDT	Contrat 2022	11052.03\$	accesd
Josée Beaulieu	Party employés	943.63\$	accesd
SADC	Cotisation annuelle	30.00\$	accesd
Ministère des Finances	Sureté du Québec	10270.00\$	accesd
CSST		411.10\$	accesd
École Secondaire Cabano	Finissant 2021-2022	450.00\$	accesd
Bell Canada	Fax	74.62\$	accesd
	<b>Total des dépenses</b>	<b>107166.86 \$</b>	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2022, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : \_\_\_\_\_

**ACCEPTATION DES COMPTES :**

2022 - 098

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient

acceptés.

## **CONTRAT D'HIVER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

2022 – 099

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte que M Keven Ouellet Lévesque et Mme Denise Dubé signent le contrat d'entretien d'hiver du Ministère des Transports.

## **DOSSIER FRR- COORDONNATRICE À LA QUALITÉ DE VIE MUNICIPALE**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Eusèbe souhaite poursuivre le projet intermunicipal ;

ATTENDU que le conseil municipal de Saint-Elzéar ne voulait pas poursuivre le projet, mais révisé sa décision pour garder une bonne entente avec la municipalité de Saint-Eusèbe;

2022-100

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher Caron;  
APPUYÉ par M Alain Morin;  
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères);

Que la municipalité poursuive le projet Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

## **TARIF KILOMÉTRAGE**

2022 – 101

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault ;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité alloue un montant de 0.55\$ du kilomètre lors des déplacements d'un employé avec son véhicule personnel dans le cadre de son travail.

## **PLAN INGÉNIEUR EN STRUCTURE (RÉSOLUTION ENTÉRINÉE)**

ATTENDU QUE Marie-Eve Chouinard de l'Atelier créatif a présenté au comité de développement des plans d'ingénieur en

structure et en mécanique pour le projet de bâtiment communautaire.

ATTENDU QUE Marie-Eve Chouinard ne peut poursuivre ses démarches pour faire avancer le projet sans l'acceptation du plan d'ingénieur en structure.

2022 – 102

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau ;  
APPUYÉ par M. Alain Morin ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte l'offre de service de l'entreprise Bouchard Service-conseil.

### **SOUSSION PEINTURE FENÊTRE ÉGLISE**

2022 – 103

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Morin ;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité engage Peinture Francis Ouellet Inc. pour les fenêtres de l'église au montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-huit dollars et trente-cinq sous (7588.35\$).

### **LOCATION BUREAU DE POSTE**

2022 – 104

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;  
APPUYÉ par M Guy Thibault ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité loue un local à Mme Linda Boucher maitre de postes pour Postes Canada au montant mensuel de quatre cents (400.00\$) dollars incluant le chauffage, l'électricité, le déneigement, une ligne téléphonique, la connexion internet, salles de bain et stationnements.

### **SOUSSION RÉPARATION INFILTRATION D'EAU ÉGLISE**

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à trois soumissionnaires ;

ATTENDU que seul SM Construction Rénovation Inc. a soumissionné un montant de 4350.00\$ avant taxes pour la réparation de l'infiltration d'eau dans l'entrée latérale de l'église;

2022-105

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;  
APPUYÉ par M Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata engage SM Construction Rénovation Inc. pour la réalisation des travaux.

### **RÉNOVATION CENTRE DES LOISIRS-FACTURE 25%**

2022 – 106

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata paye la facture #1111 de SM Construction qui équivaut à 25% de la soumission # 148 pour la rénovation de la dalle de béton du Centre des loisirs.

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE-PRIMA**

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

2022-107

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;  
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité autorise Mme Eloïse René de Cotret, chargée de projets, développement et administration à déposer la demande d'aide financière PRIMA.

### **RÉNOVATION CENTRE DES LOISIRS-DRAIN PERFORÉ INTÉRIEUR**

ATTENDU QUE suite à la démolition de la dalle de béton du Centre des loisirs, une infiltration d'eau a été découverte dans le sol.

2022 – 108

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
APPUYÉ par M Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission #151 de SM Construction Rénovation au montant de 1653.90 avant taxes pour l'installation d'un drain perforé intérieur.

### **ALIMENTATION ÉLECTRIQUE ÉGLISE**

ATTENDU QUE le système électrique actuel de l'église ne peut pas supporter l'installation des dix thermopompes.

ATTENDU QUE M. Clermont Ruest Inc., entrepreneur électricien a fourni une soumission pour l'installation d'un panneau de 400 ampères au montant budgétaire de 6000.00\$ avant taxes.

2022 – 109

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;  
APPUYÉ par Mme M Alain Morin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de M. Ruest.

### **ENTENTE AVEC LES ORGANISMES ET COMITÉS**

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata possède plusieurs bâtiments et terrains à vocation diverse.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire valoriser et susciter l'implication citoyenne.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désire créer des espaces publics sûrs et dynamiques.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a le désir de contribuer à limiter l'isolement des citoyens.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a le désir d'augmenter la qualité et la quantité de l'offre d'interactions sociales.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a le désir de consolider le tissu social et communautaire.

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a le désir de promouvoir, les arts, la culture, le sport et l'éducation.

ATTENDU QUE Les organismes ou particuliers qui désirent utiliser nos infrastructures pour des fins lucratives doivent en faire la demande et que le conseil statuera ponctuellement sur un tarif.

ATTENDU QUE la location par les particuliers pour des événements à but non lucratif de la salle Rosa D Lavoie est au montant cent-dix (110) dollars et de la salle au sous-sol de l'église est au montant de deux-cents (200) dollars.

2022-110

IL EST PROPOSÉ	par M Alain Morin;
APPUYÉ	par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU	à l'unanimité des conseillers(ères);

PAR CONSÉQUENT tous les organismes, comité ou autres organisations, pourront bénéficier du privilège d'avoir accès gratuitement aux bâtiments et terrains appartenant à la municipalité sous la réserve des conditions suivantes :

- a) Être un organisme dont la mission s'inscrit dans les considérations ci-dessus
- b) Être un organisme à but non lucratif
- c) Être un organisme inclusif et ouvert à l'ensemble de la population
- d) Être un organisme qui est dirigé par des citoyens de la municipalité
- e) En janvier de chaque année, fournir à la municipalité un document stipulant :
  - i. La mission de l'organisme
  - ii. Le nom des administrateurs



- iii. La liste des évènements, des réalisations et des investissements de la dernière année
- iv. Un bilan des revenus et dépenses, pour chacune des activités lucratives qui ont eu lieu sur les propriétés de la municipalité
- v. Le montant en caisse en date du 1er janvier

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 22 :46, le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Keven Ouellet Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Directrice générale

---

Maire